

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **FINALSAN ULTIMA**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 1 de 7
Date de mise à jour : 23/12/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_389

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION, DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom du produit : FINALSAN ULTIMA

Fournisseur : K+S France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
Tel: 03 81 40 25 25

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Contact FDS : info@ks-france.com

Utilisation : Herbicide concentré.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement européen : Cette préparation est réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Indications de risque pour l'homme et l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Caractéristique chimique : Herbicide avec acide pélargonique (sel d'ammonium).

Composants dangereux :

Nom Chimique : Hydrazide maléique
No.-CAS : 123-33-1
No.-EINECS : -
No.-Index : -
Symbole(s) : -
Phrase(s) de risque : -
Concentration : 30 g / L

Nom Chimique : Acide nonanoïque
No.-CAS : 112-05-0
No.-EINECS : 203-931-2
No.-Index : 607-197-00-8
Symbole(s) : C
Phrase(s) de risque : R34
Concentration : 186,7 g / L

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **FINALSAN ULTIMA**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 2 de 7
Date de mise à jour : 23/12/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_389

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

Inhalation : Assurer un apport d'air frais.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau.

Contact avec les yeux : En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Ingestion : En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Avis aux médecins :

Symptômes éventuels : Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

Traitement : Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d'extinction appropriés : Eau, mousse, produits extincteurs en poudre, dioxyde de carbone.

Remarques diverses : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthode de nettoyage : Ramasser les liquides avec un produit absorbant (par exemple sable, sciure, liant universel).
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation : Lire le mode d'emploi.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Stockage :

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **FINALSAN ULTIMA**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 3 de 7
Date de mise à jour : 23/12/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_389

Exigences concernant les lieux de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Stockage avec d'autres produits : Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Conditions de stockage : Protéger du gel.

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées : Se conformer au mode d'emploi de l'herbicide.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipement de protection individuelle :

Protection des mains : Gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de protection.

Mesures générales de protection : Eviter les contacts longs et intensifs avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **FINALSAN ULTIMA**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 4 de 7
Date de mise à jour : 23/12/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_389

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat : Liquide.
Couleur : Jaune clair.
Odeur : Caractéristique.

Données de sécurité :

pH à la livraison : 8,4 à 20°C
Début d'ébullition : Non déterminé.
Température de fusion : Non déterminé.
Point d'éclair : > 100°C (Abel-Pensky)
Inflammation à l'état solide : Non applicable.
Inflammation à l'état gazeux : Non applicable.
Température d'inflammation : Non déterminé.
Pression de vapeur : Non déterminé.
Densité : 1,01 g/cm³ à 20°C
Solubilité dans l'eau : Soluble dans l'eau sans aucune limite à 20°C.
Propriétés favorisant la combustion : Non connu.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Eviter les températures extrêmes.
Produits de décomposition dangereux : Non connu.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **FINALSAN ULTIMA**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 5 de 7
Date de mise à jour : 23/12/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_389

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : DL₅₀ aiguë par Ingestion : > 5000 mg/kg / rat / OCDE 423
DL₅₀ aiguë par contact avec la peau : > 5000 mg/kg / rat / OCDE 402
CL₅₀ aiguë par inhalation : > 5,3 mg/L/4h / rat / OCDE 403 (CL₅₀ non atteinte)

Irritation de la peau : Non irritant / lapin / OCDE 404.

Irritation des yeux : Non irritant / lapin / OCDE 405.

Sensibilisation de la peau : Non sensibilisant / Cochon d'Inde / OCDE 406.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets toxiques sur
l'environnement :

Poisson : CL₅₀ > 200 mg/L (96 h) – Truites arc-en-ciel (Méthode OCDE 203)

Daphnie : CL₅₀ > 200 mg/L (48 h) – Daphnia magna (Méthode OCDE 202)

Algues : CE₅₀ 47,4 mg/L (72 h) – Desmodesmus Subspicatus

Remarques générales : Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code déchets : 06 13 01*
Produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides.

Les déchets signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE, relative aux déchets dangereux.

Nom du déchet : Produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides.

Recommandations relatives à l'emballage : Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé : Rincer avec de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **FINALSAN ULTIMA**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 6 de 7
Date de mise à jour : 23/12/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_389

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
Numéro ONU	PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DE TRANSPORTS		
Désignation officielle de transport			
Classe			
Groupe Emballage			
Etiquette(s) de Danger			
Marquage colis			

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage selon les directives CE La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

Classement de la Préparation : Classé.

Symbole (s) : Aucun.

Phrase(s) de risque : R52 : Nocif pour les organismes aquatiques.

Phrase(s) de sécurité : S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
S25 : Eviter le contact avec les yeux.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S56 : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Législation nationale (France) : Classification selon la décision d'homologation du Ministère de l'Agriculture :

Classement de la Préparation : Non classé.

Symbole (s) : Aucun.

Phrase(s) de risque : Aucune.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **FINALSAN ULTIMA**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 7 de 7
Date de mise à jour : 23/12/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_389

Phrase(s) de sécurité : S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
S25 : Eviter le contact avec les yeux.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S56 : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Rubrique ICPE : Non concerné.

Autres informations réglementaires : Teneur en COV (Composés Organique Volatils) : 0%

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases R des dangers mentionnés aux chapitres 2 et 3 :

R34 : Provoque des brûlures.

Origine :

Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le fabricant.

AMM n° 2090123 – FINALSAN ULTIMA

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FDdHs.doc